



Délibération
N° 2021-029

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL PRECAIRE AU 29 ROUTE
DU CAP AVEC E.T.I.C.1 - ENTREPRISE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES CONSEILS

Date de la convocation : 07/04/2021

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le douze avril à dix-sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PADOVANI Marie-Hélène.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents :

M. GRAZIANI Jean-Charles,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

Mme SIGURANI Marielle a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 1	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire de l'immeuble situé au 29 route du Cap à Pietranera, sur la parcelle AC 483.

La commune a réalisé un certain nombre d'acquisitions foncières sur cet îlot central de Pietranera en vue de réaliser un programme d'aménagement urbain, qui va entraîner la démolition de plusieurs bâtiments. C'est la raison pour laquelle un bail commercial précaire avait été conclu pour l'utilisation du 1^{er} étage du bâtiment, par le Conseil municipal, dans sa séance du 21 novembre 2017 afin de permettre à M.Giannoni Jean-Paul de s'y installer temporairement pour exercer son activité de coiffeur.

Dans sa séance du 01 décembre 2020, le Conseil Municipal avait procédé au renouvellement de ce contrat de bail précaire à compter du 01 janvier 2021 pour une durée de deux ans.

M.Giannoni Jean-Paul a, pour raisons familiales, mis un terme anticipé à ce contrat au 31 mars 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210412-0642021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021



Madame Le Maire expose au conseil qu'elle a reçu une demande de la société E.T.I.C. 1 – ENTREPRISE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES CONSEILS pour occuper ce local afin d'y exercer son activité.

Madame le Maire propose au conseil, de conclure avec la société E.T.I.C. 1 représentée par M. DELOUTRE Georges, un bail précaire pour une durée de deux ans à compter du 01 juin 2021 pour un loyer de 450 euros TTC mensuels auxquels s'ajoutent les charges et autres taxes liées à ces locaux. La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DÉCIDE

- ✓ D'approuver la proposition de Madame le Maire.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le contrat de bail commercial précaire au 29 route du Cap avec M. Deloutre Georges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani

